

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789, Donnybrook Drive • Dorchester (Ontario) N0L 1G5

Numéro d'urgence 24 h : 1 800 561-8273
Autre numéro d'urgence (Canutec) : 1 613 996-6666 (frais virés)

NOM DU PRODUIT : Formaldéhyde

USAGE DU PRODUIT : Fongicide – Groupe U

N° PCP : 6998

N° FS : 6998-15-LPI

Révisions à la FS : Le Section 1

Date de publication : 09/13/15

Remplace : 09/13/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Toujours garder les contenants fermés hermétiquement pour prévenir les fuites de formaldéhyde et la dégradation de l'agent actif. Cause de l'irritation de la peau, des yeux, du nez et de la gorge. Éviter l'exposition aux vapeurs et tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété et de respirer les vapeurs.

Ce produit est un liquide clair et incolore avec une odeur piquante.

Avertissements :

NOTE AUX MÉDECINS : Les vapeurs sont très irritantes pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures. Les concentrations élevées peuvent produire de l'oedème ou un spasme du larynx. L'inhalation peut provoquer une trachéobronchite sévère. Le contact avec les vapeurs ou la solution rend la peau blanche, rugueuse, dure et anesthésique.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unités)
Formaldéhyde	37,00	50-00-0	0,37 mg/m ³ C
Méthanol	7,00	67-56-1	262 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : En cas d'éclaboussures dans les yeux, laver abondamment les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Bien se laver à l'eau et au savon.

Ingestion : Administrer une solution diluée d'ammoniac, puis un blanc d'œuf ou du lait. Faire vomir en introduisant un doigt dans la gorge ; répéter 3 fois. Administrer des stimulants et des émoullients comme du gruau d'avoine ou de la farine et de l'eau. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Faire s'allonger la personne et la faire rester calme et au chaud. Lui donner un blanc d'œuf ou du lait. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette, le contenant du produit et le numéro d'EPA à portée de la main au moment d'appeler un centre antipoison ou d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (°C/méthode) : 78 °C (PMCC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : LII : 7 % - LSI : 73 %.

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser un agent approprié au feu avoisinant. Utiliser des produits chimiques secs, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou de l'eau en brouillard. Les jets puissants peuvent ne pas être efficaces.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Risques modérés d'incendie et d'explosion quand le produit est exposé à la chaleur ou aux flammes.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un appareil respiratoire en circuit fermé avec des vêtements protecteurs complets. Combattre le feu à contrevent et évacuer le personnel non essentiel à l'extérieur de la zone de fumée intense.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs explosives. Si l'eau est utilisée pour combattre l'incendie ou pour refroidir les contenants, contenir les ruissellements en utilisant des digues pour prévenir la contamination des sources d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS

Éliminer toutes les sources d'allumage. Contenir le déversement et l'absorber avec un absorbant qui convient, balayer le mélange et le placer dans des contenants pour une élimination appropriée. Laver la zone touchée avec de l'eau contenant un détergent puissant, absorber le liquide et le balayer comme mentionné ci-dessus. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas conserver à moins de 15 °C, car le produit pourrait précipiter. Garder le contenant hermétiquement fermé quand on ne se sert pas du produit. Entreposer loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit

Équipement de protection individuelle : Les préposés à l'application du produit et les autres personnes qui manipulent ce produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides doté de cartouches contre les vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome pour prévenir les vapeurs de gaz, des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques, des bottes en caoutchouc et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés. Après chaque jour d'utilisation, les vêtements ou l'ÉPI ne doivent pas être portés à nouveau avant d'avoir été lavés.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Travailler dans un endroit bien aéré. Si les vapeurs sont trop fortes, utiliser une ventilation mécanique.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides doté de cartouches contre les vapeurs organiques.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques, lunettes de protection laminées ou écran facial complet.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, tablier, bottes en caoutchouc résistant aux agents chimiques et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Formaldéhyde	0,75 ppm	0,37 mg/m ³ C (plafond)
Méthanol	260 mg/m ³	200 ppm (peau)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Liquide clair et incolore avec une odeur piquante.
- POIDS SPÉCIFIQUE (eau = 1) :** 1,08 g/ml
- TENSION DE VAPEUR :** 40 mm Hg
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ (par volume) :** Non établi
- Remarque :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,08 kg/L
- POINT D'ÉBULLITION :** ~100 °C
- TAUX D'ÉVAPORATION RATE (acétate de butyle = 1) :** Similaire à l'eau
- SOLUBILITÉ :** Infinie
- pH :** 3,5 – 4,5

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Les solutions de formaldéhyde peuvent s'auto-polymériser pour former du paraformaldéhyde qui précipite.
- CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur et froid extrêmes.
- INCOMPATIBILITÉ :** Agents oxydants forts, substances caustiques, alcalins forts, isocyanates, anhydrides, oxydes et acides inorganiques. Le formaldéhyde réagit avec l'acide chlorhydrique pour former un puissant carcinogène, le chloro(chlorométhoxy)méthane. Le formaldéhyde réagit avec le dioxyde d'azote, le nitrométhane, l'acide perchlorique et l'aniline, ou l'acide méthylperoxy pour former des composés explosifs. Une réaction violente se produit quand le formaldéhyde est mélangé avec des agents oxydants forts.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** L'oxygène contenu dans l'air peut oxyder le formaldéhyde et conduire à la formation d'acide formique, en particulier s'il est chauffé. L'acide formique est corrosif.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) :** 800 mg/kg (formaldéhyde)
- Irritation des yeux (lapin) :** Peut causer une irritation légère
- Inhalation CL₅₀ (rat) :** 250 ppm (4HR)
- Potentiel carcinogène :** L'OSHA considère le formaldéhyde comme un carcinogène ; le NTP considère le formaldéhyde comme étant raisonnablement probable d'être carcinogène pour les humains ; l'ACGIH considère le formaldéhyde comme un carcinogène humain suspecté (TLV-A2) ; l'IARC considère le formaldéhyde comme un carcinogène humain ; le NIOSH considère le formaldéhyde comme un agent carcinogène professionnel éventuel, sans autre catégorisation ; l'EPA considère le formaldéhyde comme ayant une évidence limitée de carcinogénicité provenant des études épidémiologiques (EPA-B1).
- Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) :** 540 mg/kg (formaldéhyde)
- Irritation cutanée (lapin) :** Cause de l'irritation
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le formaldéhyde se dissout facilement dans l'eau, mais ne reste pas longtemps dans l'eau. La majorité du formaldéhyde dans l'air se décompose au cours de la journée. Les produits de dégradation du formaldéhyde sont l'acide formique et le monoxyde de carbone. Le formaldéhyde ne s'accumule pas dans les plantes et les animaux. Ne pas contaminer l'eau en disposant des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant pour quelque usage que ce soit. Contenant réutilisable : pour éliminer le contenant, le retourner au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être de nouveau rempli par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit l'éliminer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TMD CANADA : SOLUTION DE FORMALDÉHYDE, 8, UN2209, II, ERG GUIDE 132

Description U.S. DOT : 30 gallons et moins : SOLUTION DE FORMALDÉHYDE, 8, UN2209, II, ERG GUIDE 132

Description U.S. DOT : Plus de 30 gallons : QUANTITÉ À DÉCLARER SOLUTION DE FORMALDÉHYDE, 8, UN2209, II, ERG GUIDE 132

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. et Canada : FORMALDÉHYDE, LIQUIDE (NMFC 44530 SUB 2; CLASSE: 60)

IMDG : SOLUTION DE FORMALDÉHYDE, 8, UN2209, II, ERG GUIDE 132

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon NFPA et HMIS	NFPA		HMIS
	3 Santé	0 Moindre	3 Santé
	4 Inflammabilité	1 Légère	4 Inflammabilité
	0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité
		3 Élevée	H PPE
		4 Grave	

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu O Relâchement soudain de la pression N
Différé O Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Formaldéhyde (CAS : 50-00-0) 100 lb

SARA, Titre III, Section 313 : Formaldéhyde (CAS : 50-00-0)

Inscription au registre RCRA : U122

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les section 1 révisée

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.